



# COMMUNE DE DUTTLENHEIM

## INSCRIPTION - ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

**Ecole Maternelle** Niveau : Petits  Moyens  Grands   
**Ecole Élémentaire** Niveau : CP  CE1  CE2  CM1  CM2

### ENFANT :

Nom : ..... Prénom : .....  
 masculin  féminin Né le ...../...../..... à .....

### PARENTS

Autorité parentale : Père  Mère

**Père** : Nom : ..... Prénoms : .....  
Né le ..... à ..... Profession : .....  
Demeurant : n° ..... Rue ..... ☎ : .....  
Code postal : ..... Localité : ..... E-mail : .....

**Mère** : Nom (de naissance) : ..... Prénoms : .....  
Né(e) le ..... à ..... Profession : .....  
Demeurant : n° ..... Rue ..... ☎ : .....  
Code postal : ..... Localité : ..... E-mail : .....

Situation familiale : Marié  Pacsé  Concubinage  Divorcé ou séparé  Monoparentale

### Pièces à joindre au dossier :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation
- Pièce d'Identité du représentant légal
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

L'inscription dans les écoles de la commune ne signifie pas inscription au Périscolaire

### ENGAGEMENT DES PARENTS :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus et m'engage à signaler à la Maire de Duttlenheim tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Il est rappelé que l'usager qui emploie au faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- ✓ Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n°91-220 de l'Éducation Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- ✓ Les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la Commune de Duttlenheim, de l'Éducation Nationale et de la Recette des Finances.
- ✓ Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

Décision du Maire

Duttlenheim, le .....

Accord      Refus)

« Lu et approuvé » à écrire de manière manuscrite pour chacun des parents  
Le père ou tuteur (signature)      La mère ou tutrice (signature)

Date :

Cachet, signature